PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la légalité - Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune de Blond, au lieu-dit «La Couture Renon»
Maître d'ouvrage : société NEOEN

La Société NEOEN, représentée par M. Xavier BARBARO, a déposé le 5 décembre 2023 une demande de permis de construire concernant un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune de Blond, au lieu-dit «La Couture Renon».

OUVERTURE D'ENQUÊTE – LIEU D'ENQUÊTE

Le préfet de la Haute-Vienne a prescrit, par arrêté préfectoral DL/BPEUP n° 2026-100 en date du 9 octobre 2026, **l'ouverture d'une enquête publique**, selon les dispositions du code de l'environnement, **pendant une durée de trente-trois jours (33) consécutifs, du lundi 9 novembre 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 décembre 2026 jusqu'à 16h00** en mairie de Blond.

CONSULTATION DU DOSSIER – OBSERVATIONS DU PUBLIC – PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le dossier d'enquête, composé notamment d'une étude d'impact sur le projet et de son résumé non technique, de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine, de la réponse du maître d'ouvrage à ce dernier avis, de l'avis de la commune de Blond et de la mention d'absence d'avis de la communauté de communes Haut Limousin en Marche, **sera consultable en mairie de Blond** afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance **aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public qui sont les suivants :**

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (la mairie sera fermée le mercredi 11 novembre 2026)

Le public pourra consigner ses observations et propositions **sur le registre d'enquête publique**, ou les adresser au commissaire enquêteur **par voie postale** à la mairie de la commune de Blond ou **par courrier électronique** en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : www.registre-dematerialise.fr/7728/
ou en envoyant un mail à l'adresse mail suivante : enquete-publique-7728@registre-dematerialise.fr
Les observations et propositions du public transmises par courriel seront mises en ligne sur le registre dématérialisé.
M. Bernard CROUZEVIALLE, directeur commercial adjoint à La Poste, en retraite, désigné le 14 septembre 2026 par le vice-président du tribunal administratif, recevra également les observations écrites et orales du public lors de ses **permanences** à la mairie de Blond, aux jours et heures fixés ci-après :

- lundi 9 novembre 2026 de 9h00 à 12h00
- mercredi 18 novembre 2026 de 14h00 à 16h00
- mercredi 25 novembre 2026 de 14h00 à 16h00
- mardi 1er décembre 2026 de 9h00 à 12h00
- vendredi 11 décembre 2026 de 14h00 à 16h00

INFORMATION

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État dans la Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques, ainsi que sur le site internet www.projets-environnement.gouv.fr et sur le site internet www.registre-dematerialise.fr/7728/
Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la préfecture – direction de la légalité – bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.
Des points d'accès à des postes informatiques, où le dossier pourra être consulté, seront disponibles :

- à la mairie de Blond, aux jours et horaires précités ;
- à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir, préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00)

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Mme Alice OSTINET - courriel : alice.ostinet@neoen.com – tél : 07 64 71 29 07

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de Blond et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.
Ils seront disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans la Haute-Vienne à l'adresse mentionnée ci-dessus.

DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE – AUTORITÉ COMPETENTE

Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune de Blond, déposée par la société NEOEN.